

## Enquête ouverte après des propos racistes au sein de l'École nationale de la magistrature

PAR DAVID PERROTIN  
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 22 AVRIL 2021

Dans des documents internes à la promo 2019 de l'ENM consultés par Mediapart, des inscriptions racistes telles que «*la france aux français*» ou «*dehors les arabes*» ont été rédigées par des étudiants de la dernière promo, qui deviendront magistrats dans quelques semaines. Saisi par la direction de l'école, le parquet de Bordeaux ouvre une enquête.

Cette semaine est cruciale pour les étudiants de l'École nationale de la magistrature, qu'on appelle aussi les «*auditeurs*» de l'ENM. La fin des études est en effet très proche pour la promo 2019, qui vient de passer son examen final. Les 309 élèves, dont l'établissement est situé à Bordeaux, attendent les résultats censés tomber le 26 avril prochain. Chacun des futurs magistrats saura alors, selon l'addition de ses notes, où il pourra être affecté et dans quelle juridiction. Mais depuis une semaine, cette même promo traverse aussi une crise inédite.

Le 13 avril dernier, les étudiants reçoivent leur note de manière individuelle. Ils savent qu'ils doivent attendre le 26 avril prochain et la délibération finale du jury pour avoir un aperçu du fameux classement qui permettra à chacun de savoir ce qu'il peut espérer comme affectation, la juridiction parisienne n'ayant pas la même valeur que la toulousaine par exemple.

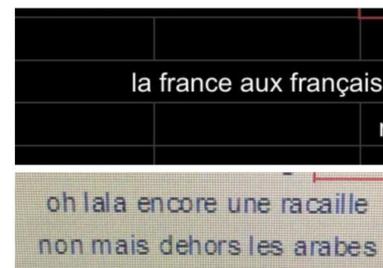


L'École nationale de la magistrature (ENM) à Bordeaux.  
© Valentino BELLONI / Hans Lucas via AFP

Un étudiant de l'ENM décide alors de créer un classement informel dans un document partagé. Le principe est simple: les étudiants volontaires inscrivent

leur note anonymement dans un tableur et peuvent espérer avoir un aperçu approximatif du classement final. La plupart jouent le jeu puisque près de 230 élèves sur les 309 que compte la promo le remplissent. Sauf que quelques heures après sa création, certains auditeurs dérapent.

Les étudiants qui accèdent au document découvrent plusieurs inscriptions problématiques. Des propos potaches, des propos grossiers à caractère sexuel et des propos parfois racistes. «*Non mais dehors les arabes*», «*la france aux français*», «*votez Le Pen*», ou «*oh lala encore une racaille*», peut-on ainsi lire parmi les multiples inscriptions. Rapidement, certains élèves font des captures d'écran, se préviennent entre eux et s'interrogent sur la nécessité de prévenir ou non la direction.



Extrait du classement informel rempli par les étudiants de l'ENM. © Mediapart

«*Quand j'ai voulu aller voir le tableau le lendemain, tout avait été effacé mais un avertissement avait été ajouté par le créateur du document*», témoigne une auditrice auprès de Mediapart. «*Rappel : les insultes à caractère raciste sont non seulement un manquement déontologique à vos futures fonctions mais également une infraction pénale*», pouvait-on lire

dans le nouveau document expurgé de tout propos raciste le 14 avril. Des délégués décident toutefois de remonter l'incident à la direction, photo à l'appui.

	EC Civil	EC Pénal	Grand
175	votex lepen		
176	votex lepen		
177	votex lepen		
178	votex lepen		
179	votex lepen		
180	votex lepen		
181	votex lepen		
182	votex lepen		
183	votex lepen		
184	votex lepen		
185	votex lepen		
186	votex lepen		
187	votex lepen		
188	votex lepen		
189	votex lepen		
190	votex lepen		
191	votex lepen		
192	votex lepen		
193	votex lepen		
194	votex lepen		
195	votex lepen		

Extrait du classement informel rempli par les étudiants de l'ENM. © Mediapart

Jeudi 15 avril, Samuel Lainé, directeur adjoint chargé des recrutements, de la formation initiale et de la recherche de l'ENM, envoie un courriel à l'ensemble de la promo. Il rappelle **le serment** qui engage tous ses étudiants qui ont juré de se «conduire en tout comme un digne et loyal auditeur de justice».

«L'appréhension de la période de publication du classement de fin de scolarité et de choix des postes ne saurait en effet autoriser et encore moins excuser des pratiques non seulement contraires au serment que vous avez prêté, à la déontologie qui fonde votre légitimité et la confiance susceptible d'être placée en vous pour l'exercice des missions auxquelles vous aspirez, mais encore réprimées par le code pénal, écrit ainsi Samuel Lainé. J'en appelle donc à votre responsabilité, à votre éthique, pour que ces errements cessent et ne se reproduisent pas. »

Et d'ajouter : « J'invite solennellement celles ou ceux qui ont cru pertinent de procéder ainsi à s'interroger sur la vision qui découlerait de l'école et, au-delà, de la magistrature, si les éléments joints à ce message étaient diffusés hors les murs de l'école. »

Malgré la réactivité de la direction, ce message frustre de nombreux étudiants, qui attendaient une réponse «plus ferme». « Beaucoup d'auditeurs de la promo, dont moi, ont été choqués par cette réponse. La direction ne précise pas qu'elle va ouvrir une enquête interne ou tenter d'identifier les auteurs des propos racistes », regrette un étudiant. « J'y vois une forme d'impunité. Les auteurs de ces inscriptions vont devenir magistrats dans quelques semaines mais peuvent tranquillement tenir des propos racistes sans risquer de sanctions », ajoute-t-il, précisant que certains de ses camarades « savent qui sont les auteurs, mais taisent les noms pour les protéger ».

Mercredi 21 avril, 132 auditeurs signent une tribune pour se désolidariser, mais aussi pour faire pression sur l'administration. Le but : «Inciter la direction à avoir un message plus ferme et montrer qu'il n'y a pas d'impunité.»

« Nous avons été choqués par les écrits de nature raciste qui ont été exprimés au cours de ce projet. Nous dénonçons avec la plus grande fermeté de tels propos, a fortiori formulés par de futurs magistrats », peut-on lire dans cette tribune. « Le ou les auteurs, plutôt que d'endosser la responsabilité de leurs écrits en présentant par exemple des excuses, ont choisi de demeurer cachés. L'anonymat numérique ne nous délie pas de notre serment. Ainsi, il ne doit pas être le creuset de l'impunité et laisser croire que de tels propos n'engagent pas leurs auteurs. Nous ne l'accepterons pas », préviennent aussi les signataires, qui concluent:

« Nous avons bien pris note de la réponse de l'École apportée à ces faits par courriel du 15 avril 2021. [...] Nous attendons à présent que toute la lumière soit faite sur ces événements, que les auteurs soient identifiés, et ce en toute transparence. »

Sollicitée par Mediapart, la direction de l'École nationale de la magistrature réfute tout laxisme. D'après nos informations, confirmées par le parquet de Bordeaux, l'école a en effet, dès le 15 avril, saisi le procureur sur la base de l'article 40 pour lui signaler

ces inscriptions à caractère raciste. Une enquête a été ouverte et confiée à la Direction centrale de la police judiciaire de Bordeaux (DCPJ) le lendemain.

« On a eu deux réactions concomitantes », explique Samuel Lainé. « La première était de rappeler que le ou les auteurs de ces propos ont prêté serment mais qu'ils ont aussi, déjà en tant qu'étudiants, des obligations déontologiques. Et que ces déviances-là entrent en totale contradiction avec les valeurs de l'école », précise le directeur adjoint.

La seconde réaction a donc été de saisir l'autorité judiciaire afin qu'elle puisse identifier le ou les auteurs. Mais pourquoi ne pas l'avoir annoncé aux étudiants de l'ENM? « Nous ne voulions pas prendre le risque de donner des outils permettant une disparition des preuves. Notre premier objectif est de garantir l'identification possible des auteurs », défend Samuel Lainé.

La direction compte en effet sur l'enquête pour parvenir à sanctionner les auteurs des propos avant qu'ils ne prennent leur poste de magistrat en septembre. « Si jamais on les identifie après, on analysera avec le ministère de la justice ce qu'on

peut faire », prévient Samuel Lainé qui se serait « bien passé » de cet incident. « Certains y verront le fonctionnement d'une magistrature hyperpolitisée qui ne respecte pas les lois à l'égard de la société, c'est bien malheureux. Dans leur formation, on leur répète pourtant d'être extrêmement vigilants dans leur propos », regrette-t-il.

En effet, il y a quelques mois encore, en décembre dernier, l'administration de l'ENM mettait en avant l'importance de ses formations lors **d'une audition à l'Assemblée** sur « l'évolution des différentes formes de racisme ». « L'École est particulièrement attentive aux enjeux liés au racisme et à la haine. C'est pourquoi nous avons développé une formation spécifique au racisme et à l'antisémitisme, et au traitement judiciaire des discours de haine », rappelait Bertrand Mazabraud, coordonnateur de formation en formation continue devant des députés.

En attendant l'issue de l'enquête, les délégués de classe ont demandé aux étudiants de passer à autre chose et de penser à la suite : « Bien que nous soyons tous choqués et consternés par cette affaire, nous devons dès à présent nous concentrer sur les prochaines échéances de taille qui nous attendent. »

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.